

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001/A0N0/R-LT/D- NKAM/CDPM-NKAM/2025 DU 14 FEVRIER 2025 POUR L'ACQUISITION D'UN PICK-UP 4X4 A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU NKAM A YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2025, le Préfet du Département du Nkam lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour L'ACQUISITION D'UN PICK-UP 4X4 A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU NKAM A YABASSI.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation comprennent

L'ACQUISITION D'UN PICK-UP 4X4 LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU NKAM A YABASSI

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de trente-sept millions (37 000 000) F CFA.

4.Allotissement

Le présent appel d'offres comporte *un seul lot*.

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux prestataires de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la fourniture du matériel et équipements de toute nature et répondant aux critères de qualification indiqués dans le présent Dossier appel d'offres.

6.Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2025 de la République du Cameroun

7.Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du M0, sise au secrétariat de la Préfecture de YABASSI aux heures ouvrables dès publication du présent avis. Il peut également être consulté **en ligne** sur le site internet de l'ARMP (www.arpmp.cm).

8.Acquisition du Dossier

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables au secrétariat de la Préfecture de YABASSI, dès publication du présent avis, contre versement d'u

ne somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **cinquante-cinq mille (55 000) FCFA** Payable à la à la recette des Finances de YABASSI.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées (point 10) pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat de la Préfecture de YABASSI, au plus tard **11 mars 2025** à **11 heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°001/AONO/R-LT/D-NKAM/CDPM-NKAM/2025 DU 14 FEVRIER 2025

POUR L'ACQUISITION D'UN PICK-UP 4X4 A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU NKAM A YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent appel d'offres est de de trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations. Le lieu de livraison est à LA DELEGATION

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **sept cent quarante mille (740 000) Francs CFA**, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité

de l'Appel d'Offres ;

- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPA0 ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **11 mars 2025 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Départementale de Passation des Marchés du NKAM, dans la salle de réunion de la Préfecture de YABASSI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03)

mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;;
3. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
4. du non-respect d'au moins **6** critères essentiels sur **9** ;
5. de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
6. du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
7. de l'absence du certificat d'origine
8. de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
9. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
10. de l'absence d'un élément de l'offre financière (soumission, BPU, le DQE) ;

11. de l'absence de la lettre de soumission.
12. de la non-conformité du modèle de soumission;
13. de l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03)
14. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
15. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
16. la non acceptation des conditions du marché (Spécifications techniques, CCAP), signés et datés suivis de la mention « lu et approuvé)
17. **Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le délai de garantie ;
- le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes) ;
- la capacité financière ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (le cas échéant).

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de

qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

Nombre de lots maximum : lot unique.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU NKAM A YABASSI.

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

YABASSI Le 14-02-2025
Le PRÉFET
CHE NGWASHI Patrick